RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 01346
Numéro SIREN : 383 497 963
Nom ou dénomination : ABALONE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2018 sous le numéro de dépôt 14038

Déposé au Greffe
le 29 OCT. 2018
sous le N° 14038
RCS N° 91 B1346

ABALONE FRANCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 000 Euros
Siège social : 43, rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN

RCS NANTES 383 497 963

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 14 AOUT 2018

L'an 2018, le 14 Août, à 10 heures,
Au siège social, « 43, rue Bobby Sands » à SAINT-HERBLAIN (44800),

La société ABALONE GROUP, Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 18 032 781 euros, dont le siège est « 5, rue Jean de Beck » à HEISDORF (L7308 - Luxembourg) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193569, représentée par M. François-Xavier MOUTEL, son gérant,

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société ABALONE FRANCE, Associée unique,

Après avoir pris connaissance du Rapport du Président rappelant la démission de M. Frédéric GIRARD de son mandat de membre du Directoire de la Société à effet au 1er avril 2018,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Nomination d'un membre du Directoire en remplacement du membre démissionnaire ;
- Fixation de la rémunération du nouveau membre ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

SONT EGALEMENT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Monsieur Jean VERNEYRE en sa qualité de Président du Directoire et de la Société ;
- Monsieur Sylvain PRIOULT ;

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de nommer Monsieur Sylvain, Claude, Gabriel PRIOULT, né le 25 septembre 1964 à CAEN (CALVADOS) demeurant « 6 Bis, ruelle du Prépont » à COUTANCES (MANCHE) pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit pour une période de deux exercices expirant à l'issue de la délibération des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, aux fonctions de membre du Directoire de la société en remplacement de M. Frédéric GIRARD, membre du Directoire démissionnaire.

DEUXIEME DECISION

Monsieur Sylvain, Claude, Gabriel PRIOULT, membre du Directoire, accepte et déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions de membre du Directoire, Monsieur Sylvain, Claude, Gabriel PRIOULT, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur et ne percevra pas de rémunération.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associée unique après lecture.

L'ASSOCIEE UNIQUE

M. Sylvain PRIOULT
« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire »

Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire